



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 JANVIER 2023**

OBJET : Commissions municipales

L'an deux mil vingt-trois,
le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.
Madame LENOIR, absente.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux,

Considérant les délibérations successives modifiant la composition des commissions municipales suite aux démissions de conseillers municipaux,

Considérant que lors de ces démissions, les nouveaux élus ont remplacé de fait les démissionnaires dans les commissions où ils siégeaient sans tenir compte des souhaits des nouveaux élus,

Considérant le souhait de l'ensemble des conseillers de réorganiser les commissions et de les adapter aux besoins et faisant suite aux échanges lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2022,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuve la réorganisation des commissions municipales telle que décrite en pièce jointe.

Article 2 : Met en place à compter du 24 janvier 2023

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 16/01/2023

Date de l'affichage : 27/01/2023

N° : 11/23

La secrétaire de séance

Brigitte BÉRAULT

Le Maire
Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois
(Oise)

Commissions													
Finances et relance économique	Direction Générale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Solidarité Active et Interénérationnel	Direction CCAS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Travaux/urbain/Economies d'énergie	Direction Services Techniques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Voirie/Qualité de vie/Environnement	Direction Services Techniques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Commission Sécurité/prévention	Police Municipale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Enfance, jeunesse, éducation et sports	Direction Enfance Jeunesse Education Sports	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Culture et communication	Direction Culture- Communication	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Vie Associative, Fêtes et Cérémonies	Direction Générale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
Commission élargie Accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite	Direction Services Techniques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Commission élargie mixte du marché hebdomadaire	Direction Générale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Sous TOTAL		10	8	6	6	4	4	5	5	3	5	2	119

+Synerca+abonné+non abonné+pm+legisseur+st													
+associations d'usagers et associations représentant les personnes handicapées													